Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Activités relevant de revenus artistiques

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), créé par arrêté préfectoral n° 2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 DREUX Cedex, représentée par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, ou son représentant, Monsieur Damien STEPHO, en qualité de 4ème Vice-président en matière de Sport et Culture dûment habilité à signer en vertu de l'arrêté n°A2021-6 du 28 février 2021

L'organisateur d'une part,

Et **MARTIN Claire,** résidant 6 bis route de la Garenne – 27320 LA-MADELEINE-DE-NONANCOURT (tél : 06-69-00-81-35)

L'autrice d'autre part,

Préambule
La présente convention a pour objet d'organiser 2 interventions :
- 10h-12h : atelier d'initiation à la Bande-dessinée (1ère session pour les enfants de 8 à 14 ans)
- 14h-16h : atelier d'initiation à la Bande-dessinée (2ème session pour les enfants de 8 à 14 ans)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Conditions d'intervention

ARTICLE 1 :

L'AUTRICE s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, deux interventions, qui doivent consister en :

- 10h-12h : atelier d'initiation à la Bande-dessinée (1ère session pour les enfants de 8 à 14 ans)
- 14h-16h : atelier d'initiation à la Bande-dessinée (2ème session pour les enfants de 8 à 14 ans)

À la Médiathèque de l'Odyssée, située au 1 place Mésirard - 28100 DREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024

ARTICLE 2 :

L'AUTRICE s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat, 1 journée d'intervention, à l'espace jeunesse de l'Odyssée, le samedi 29 juin 2024 :

-Arrivée prévue le : 29/06/2024 vers 9h
-Départ prévu le : 29/06/2024 vers 16h

Nombre de rencontres et durée des interventions :
- 2 interventions de 2 heures

ARTICLE 3 :

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à verser à L'AUTRICE, en contrepartie de ses interventions prévues à l'article 1, et sur présentation d'une facture, le paiement de ses revenus artistiques, dont le montant s'élève à :

-499.57 € HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

Article 4 :

L'Organisateur s'engage à n'utiliser les photos ou les enregistrements qu'en vue de sa propre promotion.

Article 5 :

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit.

Le présent contrat se trouvera suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence (et notamment catastrophe naturelle, guerre, deuil national, insurrection, incendie, grève générale, attentats).

Avant toute annulation, un report de date doit être étudié. Si le lieu ou la date de l'intervention devait être modifié, le nouveau lieu ou la nouvelle date ne pourra être décidé qu'en accord entre les parties. Si un désaccord devait subsister, celui-ci entraînerait la résiliation du contrat.

Article 6 :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents, mais seulement après recours des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024

Fait à Dreux, le

Pour le Président
et par délégation

Damien STEPHO
Vice-Président en charge de l'Attractivité du Territoire par les filières Sportive et Culturelle

L'autrice et illustratrice

Claire MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240404-D2024-059-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2024
Notification : 04/04/2024